



**26 MARS 2018 : 6<sup>EME</sup> REUNION SUR ORGANISATION DU TRAVAIL, DUREE DU TRAVAIL**

Dans un sermon liminaire de 20 minutes, l'UIMM a lourdement insisté sur la nécessité pour la branche de ne pas ajouter d'obstacles à la compétitivité des entreprises. Pour le patronat, les accords négociés doivent répondre aux soubresauts de l'activité. Comment ? En faisant travailler plus longtemps ceux qui ont un emploi, en utilisant toutes les dérogations possibles aux 35 heures, sans préoccupation pour la protection et la préservation de leur santé. Le patronat réclame ainsi :

- un contingent annuel de 350 heures supplémentaires avec en plus 100 heures au volontariat (contre 220 heures actuellement),
- un forfait annuel en heures sans limite haute strictement définie,
- un forfait jours pouvant aller jusqu'à 282 jours,
- une généralisation du travail du dimanche pour tous les secteurs de la métallurgie
- ...

L'UIMM n'a que faire des millions de privés d'emplois.

Au cours de cette sixième réunion, toutes les organisations syndicales ont fortement réagi aux propositions patronales. Seule la CGT a réaffirmé sa proposition de réduction du temps de travail pour tous les salariés de la métallurgie. Pour nous, la compétitivité, c'est améliorer durablement le niveau de vie et procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale dans un environnement de qualité. Cette compétitivité se conjugue avec le progrès social. Et ce progrès, dans la métallurgie c'est développer l'emploi pour tous en réduisant le temps de travail de chacun !

**Rien ne se fera sans vous !**

La CGT continuera de porter des revendications de progrès lors des prochaines réunions. Cela étant, il est nécessaire que dans les entreprises tous les métallos s'emparent de ces négociations et se mobilisent **dès le 19 avril**, à l'occasion de la journée nationale d'actions dans toutes les professions.

**L'engagement de tous est indispensable pour faire reculer le patronat et imposer une convention collective nationale de haut niveau !**

**La délégation fédérale**